



SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

Mairie
46310 Saint Germain du Bel Air
Horaires: Mardi 14h-18h Jeudi et vendredi 8h-12h

Téléphone : 05 65 31 02 12
Messagerie : mairie-saint-germain@orange.fr
Site : www.saintgermaindubelair.fr

Chères habitantes, chers habitants,

Comme vous le savez, le taux d'incidence du virus du COVID-19 est largement reparti à la hausse, avec le nouveau variant O MICRON. Nos enfants ont dû reprendre le masque à l'école. Je ne peux donc que vous suggérer de continuer d'observer scrupuleusement les gestes barrière. La vaccination reste la meilleure parade à la crise sanitaire que nous vivons. Je conseille donc à toutes les personnes non vaccinées de faire ce vaccin. Il limite les effets graves et permet à nos hôpitaux de résister à cette nouvelle vague. Il faut ici saluer et remercier l'ensemble des acteurs de la santé pour leur engagement, et plus particulièrement les soignants, pharmaciens et aidants de notre village qui sont en 1ère ligne dans cette lutte pour sauver des vies.

L'année 2022 commence à peine et il nous est difficile de nous projeter sur les mois à venir. Néanmoins nous pouvons nous appuyer sur nos expériences et réalisations de ces deux dernières années fortement impactées par la pandémie.

La vie continue, nous devons nous adapter au mieux et faire en sorte de sortir de cette période encore plus forts que précédemment.

Notre commune peut en être une illustration. En effet après une période où notre population stagnait, nous constatons aujourd'hui un nouvel intérêt pour notre village. Cet attrait va se matérialiser par un regain de dynamisme de nos commerces en premier lieu, et de nos services. De plus, après plusieurs années de baisse de nos recettes (dotations, fiscalité transférée à la communauté de communes), nous avons pu inverser la tendance en améliorant la valorisation de notre patrimoine communal. Nous allons continuer à œuvrer pour consolider nos ressources afin d'être le plus autonomes possible.

Ce début d'année va être marqué par la fermeture de la permanence de la perception suite à la réorganisation des services du Trésor Public (fermeture de la Trésorerie de Cœur de Causse). Néanmoins à force de discussions, d'explications et de négociations, nous avons obtenu la mise en place d'une permanence « France Service » incluant la présence du Trésor Public le vendredi matin dans les locaux de l'espace socioculturel. Cela permettra à tout un chacun de trouver un accompagnement individualisé dans ses démarches administratives, et à tous les habitants des communes voisines d'avoir un accès à ce service public de proximité en profitant du transport à la demande accessible à tous (renseignements en mairie).

Un projet qui devait nous mobiliser autour d'une ambition commune avec nos voisins était la création d'une école unique à notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Depuis quelques années l'état nous expliquait tout l'intérêt que nous avions à réaliser cet investissement pour l'avenir, et qu'il répondrait présent en termes de financement. A ce jour je déplore 2 choses : en premier lieu le manque de sincérité de certains élus de communes voisines ; ensuite la défection de l'état dans l'accompagnement d'un tel projet. En effet ces élus n'ont eu de cesse de tenir un double discours et se dédouanent de toute responsabilité dans l'échec de ce projet. Et l'état, qui avait promis 80% de subventions, ne s'engagera t au final qu'à hauteur de 35 % (pour info la nouvelle piscine de Gourdon est subventionnée à hauteur de 65% ... cherchez la priorité !!!) .

Néanmoins, de toutes ces épreuves nous sortirons plus forts. Plus forts en termes de santé, plus forts dans nos projets, plus forts dans notre détermination ...

2022 sera l'année où nous pourrons à nouveau nous projeter vers un avenir volontariste et optimiste pour nos vies et celle de notre chère commune.

Je me joins au conseil municipal pour vous souhaiter une très belle année 2022 à vous et à la grande famille Saint-Germinoise.

Patrick LABRANDE, Maire

En 2021

Les naissances....

HESPEL Louis

ROQUES Axel Gérard

Les mariages...

MARROU Alexandre Benoît
Damien et ARMAGNAC Dorothée

VIALARD Laurent Daniel
et GUINARD Cindy Jessica

GARCES Jérémy Guy
et VISS Jeanne

LEQUESNE Clément Germain
et HUIX Marina

FLORENTY Victor Jean Luc
et MICHEL Carole Valérie

Nous ont quittés...

NOLLET Thérèse Janine
épouse THOMAS

LABONNELIE Christian Michel
DOS SANTOS Yvette Annette
épouse GUITARD

KAPP Robert René Dieudonné
SANCHEZ Amélie Camille
épouse LHOMET

THIÈRES Odette Marguerite
veuve DALET



Le travail des commissions ...

- La commission adressage, pour la dénomination des voies et places : le projet, bien avancé, sera proposé aux habitants avant d'être adopté
- La commission chargée d'élaborer le règlement de la salle polyvalente a rédigé les conditions de réservation. S'adresser au secrétariat de mairie pour réserver la salle. Ci-après les tarifs :
 - >la salle seule : -habitants de la commune ; 1 jour : 50 euros ; le week-end : 80 euros
 - personne ou association extérieures à la commune : 1 jour : 100 euros ; le week-end: 200 euros
 - >la salle avec cuisine :-habitants de la commune ; 1 jour : 100 euros ; le week-end : 200 euros
 - personne ou association extérieures à la commune : 1 jour : 200 euros ; le week-end: 350 euros
 - professionnel (traiteur) : 400 euros pour le week-end
- La commission pour l'aménagement de la zone du cimetière a entamé une réflexion pour organiser les abords du cimetière : aménagement paysager, verger communalLes premières plantations pourraient être réalisées à l'automne 2022.
- La commission animation a vu ses activités réduites en raison du protocole sanitaire. Elle a cependant organisé la fête de Noël le dimanche 19 décembre, tout en regrettant de n'avoir pu proposer les jeux en bois pour les enfants.
- La commission communication a complété l'agenda 2022, et rédigé le bulletin que vous lisez actuellement
- La commission en charge de l'éclairage public travaille sur la mise aux normes et l'harmonisation du réseau d'éclairage public, ce qui sera réalisé par tranches annuelles successives, et doit débuter en 2022.

Déploiement de la fibre optique

Pour connaître l'état d'avancement de la fibre chez vous, consultez la carte de ALL'FIBRE en ligne et vérifiez le code couleur :

<https://www.alliancetreshautdebit.fr>

Une borne de WIFI gratuit est installée à l'angle du bâtiment de la mairie (WIFI public lotois)

La fontaine Saint Vincent



Le chemin va être nettoyé, permettant d'accéder à cet espace agréable, qui sera équipé d'une table avec bancs : une belle zone de détente, en particulier lors des chaudes journées d'été...



La passerelle du plan d'eau a fait peau neuve.



Les travaux ont été réalisés par les agents et les conseillers municipaux



Le banc et l'ancien panneau d'entrée de village avaient disparu.



Ils sont enfin remplacés



Le tri : on doit faire beaucoup mieux !!!

Aux abords du cimetière : les agents municipaux ont installé aux abords du cimetière une zone de tri spécifique, comprenant une aire de dépôt des déchets végétaux uniquement (sans leur contenant), un bac de tri recevant les pots en plastique bien vidés, et un bac gris pour les autres déchets. Respectons ces consignes de tri, cela permettra de diminuer sensiblement le volume des ordures résiduelles provenant du cimetière.



Sacs transparents destinés au tri : ils sont retirés gratuitement à la mairie ; mais leur coût va sensiblement augmenter. Il est donc important de ne les déposer le jour de la collecte que s'ils sont bien pleins, afin de diminuer le nombre de sacs utilisés.

Encombrement fréquent des bacs verts : ils sont régulièrement encombrés par quelques gros cartons non pliés, ce qui réduit sensiblement la place disponible pour le tri, et conduit parfois certains à déposer (à tort) le tri dans les bacs gris ! Il est donc important de plier les cartons avant de les déposer dans les bacs verts !

Respecter les consignes de tri c'est pour le bien de tous ! La présence à tort de déchets recyclables dans les bacs gris représente 30% du sac noir ; la présence d'erreurs de tri dans les bacs verts représente 24% du poids total, entraînant chaque fois un surcoût de traitement important !

Limiter la quantité de déchets, c'est encore mieux ! Car leur traitement coûtera de plus en plus cher, et se répercutera sur la T E O M (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Pensons au compostage des déchets de cuisine et jardin ; soyons attentifs au tri spécifique du verre et des textiles et chaussures, évitons le gaspillage alimentaire ...

Rappelons qu'il est strictement interdit d'abandonner des déchets dans la nature ou aux abords des conteneurs (ce qui peut donner lieu à une amende de 135€ à 1500€). Une déchèterie est à votre disposition gratuitement au lieu-dit «Les Combis » à St Germain.

Quelques évènements du semestre écoulé

Le vide grenier...



... a attiré de nombreux visiteurs.

Le nombre de places avait dû être limité pour assurer un espacement suffisant, au regard des contraintes sanitaires...

Le marché d'été le dimanche matin...

...a proposé une offre élargie de produits : fruits, légumes, pâtisseries, vins de Cahors, nems, empanadas et autres gourmandises. Les animations étaient aussi au rendez-vous : jeux de bois, ensembles musicaux, vannerie...



Le jour de la nuit



Ce moment festif bien agréable, partagé par près de 80 personnes et de nombreux enfants, était favorisé par de bonnes conditions météo.

Inauguration de la station d'épuration...

...en présence de mesdames la sous-préfète et la conseillère départementale, de messieurs le président du Conseil Départemental et le président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, ainsi que d'autres personnalités. Le maire et son conseil municipal ont apprécié la présence de nombreux Saint-Germinoises.



...puis de la salle polyvalente

L'occasion d'un moment festif et chaleureux...préparé par l'équipe municipale.



La cérémonie du 11 novembre



En présence des enfants et de la chorale « La Perlinette »

En décembre, le CCAS (centre communal d'action sociale) a distribué des colis de Noël aux aînés
Et la fête de Noël a pu être organisée...



...par l'équipe municipale et le comité des fêtes, en respectant les contraintes sanitaires :
ballades en calèche, tirage de la loterie, boissons chaudes et gourmandises sucrées, dégustation d'huitres... ont régalé petits et grands



Quelques rappels !!!

Marcher dans le village le regard rivé au sol pour éviter les crottes du chien n'est pas très agréable ! Evitons de souiller l'espace public, rues, places et espaces verts, terrains de jeux,... avec les déjections canines (arrêté municipal 2020/036 règlementant les déjections canines sur le domaine public)

Pour la tranquillité de tous, nous devons respecter les consignes sur les nuisances sonores :

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 2009, l'utilisation de matériels bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse..., n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Et n'oublions pas que le brûlage des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités est interdit. (arrêté préfectoral du 5 juillet 2012)

